

Réclamation de donation à Emmaüs

Par Epsi, le 21/02/2018 à 11:16

Bonjour ma mère a fait vidé la maison de ma grand mère par Emmaüs pour son départ en maison médicalisée puisque c'est frère et sœur ne voulais rien et maintenant ils réclament de l'argent pour les meubles on t'ils le droit et doit t'elle leur donner de l'argent ?

Par amajuris, le 21/02/2018 à 11:24

bonjour,

votre mère n'avait pas le droit de vider la maison de sa mère sauf bien si sa mère lui avait donné son accord pour le faire.

votre grand mère n'étant pas décédée, les frères et soeurs de votre mère n'ont aucun droit sur les meubles qui appartenaient à leur mère. salutations